



La solidarité

Au regard des plus pauvres

17 octobre 2020

Journée mondiale du refus de la misère



Mouvement LST
www.mouvement-LST.org

MOUVEMENT LUTTES SOLIDARITÉS TRAVAIL (LST)

*Rassemblement des personnes les plus pauvres pour lutter avec d'autres
contre la misère et ce qui la produit.*

L.S.T. Andenne asbl
rue d'Horseilles, 26 5300 Andenne
085/84. 48. 22
andenne@mouvement-LST.org

L.S.T. Condroz Famenne Ardennes asbl
0486/ 33.36.17
ciney-marche@mouvement-LST.org

L.S.T. en Hainaut
0486/33.43.59
hainaut@mouvement-LST.org
L.S.T. à Tubize 067/64. 89. 65

L.S.T. asbl
rue Pépin, 64 5000 Namur
081/22. 15. 12
namur@mouvement-LST.org

L.S.T. Fédération asbl
Rue Pépin, 27
5000 Namur
081/22.15.12
federation@mouvement-LST.org

www.mouvement-LST.org

Table des matières

0. Introduction.....	4
1. « Au coude à coude » : les plus pauvres, premiers acteurs des solidarités.....	5
▪ Des solidarités nécessaires et difficiles.....	5
▪ Des solidarités contrôlées et réprimées.....	6
▪ Des outils de contrôles sur le quotidien.....	6
2. Des systèmes de solidarités structurelles discriminants.....	8
▪ La Sécurité sociale, inaccessible aux plus pauvres.....	8
▪ Aide sociale publique, aide privée humanitaire... ou mendicité.....	9
▪ Redistribution par l'impôt : peu équitable.....	10
3. Etre ensemble et solidaire avec les plus pauvres : Partage et coopération.....	11
▪ Des freins à la solidarité.....	11
➤ À l'école de l'individualisme	11
➤ Un « collectivisme » imposé et déshumanisé	11
➤ Une arme alimentaire contre les pauvres	12
➤ Un savoir confisqué, une citoyenneté niée	13
➤ Les plus pauvres utilisés	14
▪ Des pistes en questionnement.....	16
➤ Politique d'activations, allocation universelle, territoire zéro chômeur, chèques alimentation pour les plus pauvres... Voies intéressantes ou cul-de-sac ?	16
▪ Des voies à suivre.....	17
➤ Contrer le libéralisme sauvage, rétablir le bien commun	17
▪ Les mouvements participatifs et les rassemblements.....	19
➤ Un défi pour les plus pauvres	19
➤ LST, par exemple !	19
4. Une sécurité sociale pour tous : c'est possible !.....	22
5. Conclusion.....	25
▪ Du nécessaire partage des richesses : Avoirs, pouvoirs, savoirs.....	25

0. INTRODUCTION

« Une société solidaire, ce n'est pas une société où des gens font la file quotidiennement pour recevoir des colis de nourriture ! »

Telle est l'expression d'un militant de LST lors d'une « assemblée de militants », comptant parmi nos nombreuses réunions et réflexions sur ce thème de « la solidarité ».

Certaines et certains lisant ces lignes, trouveront cette affirmation évidente, d'autres seront en questionnement, d'autres encore pourront s'offusquer de ce que les pauvres réclament sur ce qui leur est offert !

C'est en tout cas la ressassé exprimé ce jour-là, et à bien d'autres moments, par ceux et celles qui vivent la pauvreté au jour le jour. En être réduit à cet acte de charité subie, que d'aucuns prétendent être de la solidarité !

Le « cri » ainsi exprimé dit ce que *n'est pas* la solidarité. Ensemble, il nous a dès lors semblé important de mettre des mots sur le « comment » les plus pauvres perçoivent ce que serait une réelle solidarité de la société.

Nous avons donc ausculté la solidarité... ou ce qu'elle devrait être.

Nous, ce sont les militantes et militants du mouvement Lutttes Solidarités Travail. Personnes parmi les plus pauvres, et d'autres qui leurs sont solidaires. Nous nous rassemblons pour réfléchir et agir ensemble contre la pauvreté et ce qui la produit.

Cette réflexion s'ancre aussi dans la rencontre et participation à des réflexions avec d'autres groupes associatifs, des administrations ou décideurs politiques. Notamment à travers les réflexions sur les objectifs du développement durable au sein « d'Association 21 », et une vaste réflexion sur « la solidarité » au sein du Service de Lutte contre la Pauvreté dans lesquels nous sommes activement présents depuis le Rapport général sur la Pauvreté en 1994.

C'est une tradition maintenant, lors de La Journée mondiale du refus de la misère, de livrer notre réflexion sur un thème particulier, principalement à destination des pouvoirs politiques. Cette année donc nous « auscultons les solidarités ». Avec une attention redoublée en cette période particulière de 2020, la crise Covid ayant par exemple -et paradoxalement- révélé des possibles.

Ainsi, dans les pages qui vont suivre, nous analyserons d'abord brièvement les différentes formes de solidarités que nous identifions, et leur accessibilité aux plus pauvres.

Nous ferons ensuite part de ce que nous identifions comme les freins à cette solidarité.

Nous mettrons enfin l'accent sur des éléments que nous estimons nécessaires à une réelle solidarité, conduisant à une véritable sécurité d'existence pour tous.

Il est en effet temps de prendre en compte les revendications légitimes de toujours, portées par les populations les plus opprimées pour le droit à une vie digne et humaine. Ces défis qui s'imposent à nos sociétés tant sur le plan des enjeux climatiques que sociaux.

Les questions liées à la mise en œuvre des « transitions qui ne laissent personne de côté », et aux engagements nécessaires en matière de durabilité situeront au cœur des débats la place essentielle du partage, de la coopération et des solidarités.

1. « AU COUDE À COUDE » : LES PLUS PAUVRES, PREMIERS ACTEURS DES SOLIDARITÉS

■ Des solidarités nécessaires et difficiles

Nous disons souvent à LST, que les premiers acteurs à lutter contre la pauvreté et la misère ce sont celles et ceux qui la subissent.

Dans le quotidien des plus pauvres, la survie est souvent garantie par des solidarités immédiates. C'est la famille qui héberge, un frère qui accueille, un ami qui donne un coup de main, une voisine qui surveille les enfants... Même sans avoir identifié consciemment ces actes d'entraide au jour le jour, ce sont des actes humains tangibles de solidarité, parfois poursuivis sur de très longues périodes de la vie.

Quand les plus pauvres posent des actes de solidarité, ce n'est jamais un surplus qu'ils partagent mais, au contraire, ce qui leur est vital. Ils se mettent ainsi en danger eux-mêmes en prenant souvent d'énormes risques pour être solidaires avec leur proche.

De plus, ces solidarités au sein des familles sont souvent compliquées car imbriquées dans des relations affectives et dans des histoires de famille où la misère a détruit la confiance en soi et en l'autre. Pourtant, parce que chacun porte l'espérance profonde dans le chemin que l'autre peut faire pour reconstruire son humanité, garantir la sécurité d'existence des proches, s'impose souvent même si cela se fait au détriment des intérêts de l'ensemble des membres de la famille. Entre autres dans les familles qui ont vécu le placement des enfants, les ruptures imposées par les services ont tellement fragilisé les liens familiaux que les solidarités familiales sont complexes et souvent vouées à l'échec.

« On sait bien qu'on risque souvent beaucoup à travers les solidarités qu'on développe mais on le fait quand même. On ne réfléchit pas. C'est comme un réflexe. Si quelqu'un est à la rue, on ne le laissera pas là, si quelqu'un n'a pas de quoi manger, on partagera le peu qu'on aSi j'héberge quelqu'un cela me coûte, au niveau économique, mais c'est aussi risqué avec toutes les réglementations. Si j'habite du logement social, la peur d'être dénoncé, pareil pour le chômage ou le CPAS »¹

¹ Lst ass. Militants du 5-9-20 et cave du 15-9-20

■ Des solidarités contrôlées et réprimées

Mais ces solidarités sont surveillées, contrôlées, et très souvent réprimées. Les plus pauvres courent ainsi de grands risques en étant solidaires.

Des exemples : héberger des personnes à la rue, recevoir régulièrement les mêmes personnes dans son habitation, participer à certaines activités sans en faire une demande aux services de qui on « dépend », aider d'autres pour leur jardin ou pour un déménagement, permettre à une personne à la rue de se doucher ou de faire sa lessive, ou encore préparer et partager les repas quotidiens entre personnes au statut « isolés » qui résident sous un même toit, héberger un membre de sa famille ou un de ses enfants qui se trouve sans lieu d'habitat, etc.

Autant d'actes élémentaires de simple relation sociale, d'humanité ou de solidarités, qui pour certaines personnes et familles sont sous contrôle permanent.

Et pourtant, quel parent mettrait son enfant à la porte parce qu'il vient d'avoir 18 ans ?

C'est bien ce que des parents qui perçoivent le RIS sont trop souvent amenés à faire sous peine de perdre une grande partie de leur allocation et, de ce fait, de ne plus pouvoir payer leur loyer.

Autre exemple : pour contrer la hausse des loyers, aujourd'hui beaucoup de jeunes se lancent dans la colocation. Démarche de créativité riche au niveau humain et avantageuse sur le plan économique. Impossible pour les plus pauvres, s'ils sont allocataires sociaux sous divers statuts. Ils risquent bien d'être considérés comme « cohabitants » plutôt qu'« isolés » et voir leurs revenus réduits.

■ Des outils de contrôles sur le quotidien

Pour lutter contre ce qu'elles appellent la fraude sociale, les administrations effectuent des visites à domicile : compter les brosses à dents, faire l'inventaire des vêtements, traquer des cohabitations cachées, avec sanctions et exclusions à la clef.

Contrôler les consommations d'eau ou d'électricité, dont l'importance serait l'indice de la présence cachée d'un tiers, ou la faiblesse, celle de l'absence de vie dans le logement, devient un réflexe des administrations, une traque violente et absurde des situations prétendues de fraude.

« J'héberge ma fille et ses trois enfants. Mon appartement n'est pas prévu pour autant de personnes. De toute manière on ne peut pas héberger. J'ai prévenu le CPAS pour ouvrir une demande d'aide pour le logement et signaler la chose en disant que c'est provisoire pour éviter la rue. Il nous faut faire des tas de démarches. Aux logements sociaux, pour être prioritaire il faut une

attestation de sans abri. Pour l'obtenir il faudrait que ma fille et ses enfants aillent en maison d'accueil. Cela elle ne veut pas. Par crainte d'enclencher des procédures qui présentent de grands risques pour la famille et les enfants. On a finalement pu obtenir une attestation du CPAS à la suite d'une intervention d'un membre de LST. Ce n'est pas normal de devoir faire intervenir d'autres pour obtenir une attestation importante pour introduire une demande prioritaire aux logements publics ».²

² Témoignage de P.- LST ass des militants du 5 -09-20

2. DES SYSTÈMES DE SOLIDARITÉS STRUCTURELLES DISCRIMINANTS

La solidarité interroge de manière pointue la question du partage et de la redistribution des richesses. Au niveau structurel, nous distinguons ici trois processus organisés par les pouvoirs publics pour développer des solidarités et d'autres cadres légaux pour redistribuer les richesses : l'assistance publique, la sécurité sociale et la fiscalité.

▪ **La Sécurité sociale, inaccessible aux plus pauvres**

La sécurité sociale, construite de haute lutte, répond dans ses fondements à des principes de solidarités de bases entre les travailleurs, issues de diverses caisses de solidarité et de résistances créées dans le cadre de groupements de travailleurs constitués en mutuelles et syndicats. A partir de 1948, l'Etat s'impliquera aussi dans la gestion de cette institution. La sécurité sociale est avant tout un outil pour garantir une sécurité d'existence aux travailleurs.

La plupart des citoyens ont droit à la sécurité sociale. Les travailleurs, parce qu'ils ont cotisé, peuvent bénéficier de diverses couvertures sociales : le chômage en cas de perte de travail, les congés payés, une couverture maladie, les allocations familiales pour les enfants, la pension en fin de carrière, ...

D'autres personnes accèdent aux couvertures de certaines parties de la sécurité sociale. Par exemple, les soins de santé et les allocations familiales pour les bénéficiaires du RIS, etc.

Les populations les plus pauvres n'ont pas accès à l'ensemble des bénéfices de la Sécurité Sociale. Elles sont utilisées dans des circuits d'emplois de « seconde zone » et souvent « au noir », situation généralement pas choisie, dans des statuts jamais reconnus ou totalement dérégulés. N'ayant pas cotisé à l'ensemble des secteurs de la sécurité sociale, l'accès à celle-ci, telle qu'elle est organisée, ne leur est pas pleinement accessible.

Le plus pauvres doivent s'en remettre au mieux à l'aide sociale publique, bien souvent à la charité privée... ou à la mendicité.

Il faut également considérer dans cette « catégorie » les personnes, de plus en plus nombreuses, qui « glissent » du système de sécurité sociale vers celui de l'assistance. Avec d'autres, nous dénonçons les nombreuses mesures qui fragilisent la sécurité sociale tant au niveau de son financement que pour les conditions d'accès de ses bénéficiaires. Nous abordons cela plus en détail au point 4 du présent document.

■ Aide sociale publique, aide privée humanitaire... ou mendicité

L'assistance publique organise une aide publique aux personnes et familles nécessiteuses. Les bureaux de bienfaisance (loi de 1836) deviendront les commissions d'assistance publique (loi de 1925) pour se transformer en CPAS (loi de 1976) : Centre Public d'Aide Sociale, devenu, en 2004, « Centre Public d'Action Sociale ».

On parle de « droits résiduels » pour désigner la création de certains cadres légaux chargés, eux aussi, de construire une sécurité d'existence minimale pour celles et ceux qui échappent à la protection par la sécurité sociale. On y trouve, entre autres, les aides sociales et le RIS provenant des CPAS, les pensions pour personnes handicapées, la GRAPA, d'autres aides spécifiques octroyées hors sécurité sociale, etc.

Les années de « crise » et le néo-libéralisme débridé ont écorché et mis à mal les orientations vers une société solidaire, pour développer de plus en plus une société du mérite et de la mise en concurrence. Ainsi un nombre croissant de personnes se sont vu exclure des bénéfices de la sécurité sociale car il était de plus en plus acquis qu'elles ne le méritaient pas, qu'elles « fraudaient », bénéficiaient de droits limités dans le temps, ne répondaient pas aux conditions d'une recherche active d'emploi, etc.

Dans le premier rapport général sur la pauvreté (RGP), nous dénoncions déjà avec force les glissements de la responsabilité de solidarité publique du niveau de l'Etat Fédéral (la sécurité sociale), vers le niveau local des communes à travers les CPAS et l'aide sociale³.

Depuis les premières réformes du minimex et des missions des CPAS, portées par le projet « programme d'urgence pour une société plus solidaire » de la ministre à l'intégration sociale Mme Onkelinx (devenu loi du 12 janvier 1993), nous assistons à une augmentation des conditions pour bénéficier du minimex devenu le RIS (Revenu d'Intégration Sociale). Depuis cette date, d'autres réformes viendront encore augmenter les conditionnalités d'accès au droit à l'aide sociale et au RIS⁴.

Ces politiques indignes sont aussi responsables du fait qu'aujourd'hui encore, en Belgique, des hommes et des femmes dépendent uniquement de **la mendicité et de l'assistance privée** pour survivre... alors que de diverses réglementations continuent de réprimer les personnes qui mendient⁵.

³ https://www.mouvement-lst.org/documents/1995_rapport_general_pauvrete.pdf FRB-UVCB-ATD et associations partenaires du RGP.1994.

⁴ https://www.mouvement-lst.org/documents/2010-12-10_conditionnalite_droits.pdf Collectif des associations partenaires su suivi du RGP.

⁵ https://www.mouvement-lst.org/documents/2015-09-03_LST_appel_mendicite_expulsions.pdf LST 2015.

■ **Redistribution par l'impôt : peu équitable**

La fiscalité, ou la collecte des impôts, constitue un autre moyen de redistribution des richesses. Ce moyen n'est pas directement orienté vers une redistribution prioritaire à destination des plus pauvres. La fiscalité couvre une part de toutes les dépenses de l'Etat, dont les services publics.

Hélas, force est de constater que les plus pauvres n'ont souvent pas accès comme les autres aux services publics. Nous développons cet aspect à plusieurs endroits de ce document et plus précisément au chapitre 4.

L'Etat perçoit également des rentrées financières à travers d'autres mécanismes tels que les taxes, la TVA, les accises sur les carburants, automobiles, déchets etc., mais qui ne contribuent guère à la redistribution des richesses.

3. ETRE ENSEMBLE ET SOLIDAIRE AVEC LES PLUS PAUVRES : PARTAGE ET COOPÉRATION

■ Des freins à la solidarité

➤ À l'école de l'individualisme

Rares sont les lieux où la solidarité est enseignée, soutenue et développée comme une base structurante de l'homme et de la société.

Au contraire, chacun de nous, dans son parcours scolaire, est formaté pour performer. La mise en concurrence, le chacun pour soi, le mérite sont enseignés souvent sans aucune remise en question.

« Je ne veux plus suivre une formation car je ne veux plus être mis en concurrence. Pour moi, cela me détruit ! »⁶

Et alors c'est l'exclusion. Ceux qui ne correspondent pas au modèle dominant sont mis de côté, exclus. Ceux qui ne trouvent pas d'emploi sont exclus du chômage. Les enfants qui dérangent sont mis dans l'enseignement spécialisé...

Ce bain individualiste crée un terrain propice à la désolidarisation de chacun et fait porter le poids de la responsabilité de la pauvreté aux individus, sur les victimes elles-mêmes, alors qu'elle est éminemment structurelle. Ce sont des décisions politiques qui peuvent encourager soit la solidarité et le partage des richesses, soit l'individualisme et l'enrichissement éhontés de certains au détriment d'autres.

➤ Un « collectivisme » imposé et déshumanisé

C'est un rôle important de l'Etat de garantir le droit au logement, de veiller sur chaque citoyen dans le respect de la dignité de chacun.

⁶ O., Un jeune qui a vécu une scolarisation compliquée dans l'enseignement spécialisé, est envoyé en formation par le Forem.

Au travers des services publics ou l'aide sociale, l'Etat assume un rôle essentiel pour garantir l'accès aux droits fondamentaux (droit au logement, droit à vivre en famille, droit aux soins de santé...) et cela, dans le respect de la dignité de chacun.

Mais, curieusement, dans cette ambiance individualiste, la gestion de la pauvreté passe presque toujours par un vie collective contrainte et imposée, qui prend très peu en compte ce respect de la dignité de chacun.

Pour les pauvres, ce sont souvent des habitations exiguës, surpeuplées, concentrées dans des quartiers populaires et des quartiers sociaux insuffisamment entretenus. Beaucoup ont aussi connu un hébergement dans des maisons d'accueil sans possibilité d'avoir une vie privée. Lorsqu'il y a un placement des enfants, c'est généralement dans des structures communautaires. Même le droit à l'aide sociale est aujourd'hui assorti d'une quasi-obligation de débiller sans cesse toute son existence dans ses cotés les plus intimes : c'est la transparence imposée aux plus pauvres.

Ce traçage des plus pauvres crée une citoyenneté particulière. C'est la production des inégalités, l'individualisme, la production de la misère, et la perte de l'humain.

Ce contexte de mise en concurrence et de transparence imposée crée une misère terrible dans laquelle, nous, les plus pauvres, sommes plongés malgré nous. Ce terrible quotidien nous enferme dans des situations qui nous poussent à nous déchirer, à nous juger, à nous désolidariser alors que nous voulons le contraire.

Pourtant tous les jours, nous résistons à la misère. Et le courage que nous devons déployer envers et contre tout est souvent nié et incompris.

➤ Une arme alimentaire contre les pauvres

QUAND IL N'Y A PLUS QUE LA GENEROSITE PRIVEE...

Lorsqu'on est exclu de tout système d'aide (ce qui culmine avec les personnes en situation illégale), ou que cela ne suffit pas (ex. RIS insuffisant au regard du coût de la vie), il ne reste plus que la générosité privée, comme celle organisée par les associations caritatives : banque alimentaires, restaurants sociaux, vestiaires, abris de nuit et de jour...

Ceci n'est que l'aboutissement d'un processus d'exclusion des droits « en cascade ». On est d'abord exclus de la sécurité sociale, pour émarger à l'Aide sociale. Dans le cadre de l'aide sociale certaines conditions sont également excluantes. Par exemple le droit au Revenu d'Intégration Sociale (RIS) peut être soumis à des conditions. Par exemple celle de suivre des formations (PIIS), au risque d'être exclu de ce droit le plus élémentaire⁷. C'est ce processus qui constitue une véritable arme alimentaire car on a plus d'autre choix que dépendre de l'aide privée, pour des besoins aussi élémentaire que de se nourrir ou dormir quelque part. Aide privée qui, malgré la générosité de ses organisateurs, est arbitraire dans le sens ou,

⁷ Rappelons en effet que le Revenu d'Intégration Sociale (RIS) était appelé précédemment Minimum de Moyen d'Existance (Minimex), défini par ses concepteurs comme le minimum vital !

contrairement à l'aide sociale, elle sort tout à fait d'un cadre légal « d'un droit pour tous à la sécurité d'existence ». Nous sommes en effet exclus d'un droit garanti par un cadre légal identique pour tous, qui définit les droits et obligations de chaque acteur et assure un droit de recours pour atterir dans le domaine de la « chance », du bon vouloir des donateurs, de l'arbitraire, des violences qu'engendrent la peur et la faim.

Au bout du chemin, quand on est « jeté de tous les droits minimaux », on découvre comment se met en œuvre la violence d'un système vis-à-vis des plus opprimés.

LES SURPLUS ALIMENTAIRES EN QUESTION

On assiste depuis quelques années à des courants de pensées et d'actions portés par une recherche de sobriété volontaire. Si nous soulignons aussi l'importance d'une limite à la consommation et à la production de biens inutiles, nous portons aussi un regard critique sur certaines de ces pratiques.

- Récolter les légumes et autres produits invendus après les marchés locaux constitue un acte de citoyenneté volontaire qui a aussi une portée politique.

A la différence des pauvres, dont le rapport à « l'aide alimentaire » se construit sur une base de mépris et de violences institués, les militants « anti-gaspi » et décroissants en attendent une certaine publicité pour questionner les dérives du système. Ils trouvent dans cette visibilité une réelle valorisation humaine. Pour les plus pauvres, les distributions alimentaires sont souvent indispensables et c'est encore une fois la honte.

Ce ne sont pas les différentes variantes imaginées pour changer les formes que peuvent prendre les distributions d'aliments aux plus démunis qui suppriment les atteintes à la dignité humaine inhérentes à ce type de pratique.

Nous avons questionné vivement les politiques wallonnes lorsque les stratégies de lutte contre la pauvreté et celles de développement durable intégraient la récupération des invendus des grandes surfaces comme des pratiques innovantes et, qui plus est, ne coûteraient rien à la collectivité⁸.

➤ Un savoir confisqué, une citoyenneté niée

LE SAVOIR DES PLUS PAUVRES : BASE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ?

Référons-nous un instant aux objectifs de développement durable. Pour atteindre ces objectifs, des solidarités indispensables doivent être mises en œuvre afin de garantir à tous

⁸ https://www.mouvement-lst.org/documents/2017-05_LST_EvaluationPlanWallonLuttePauvrete.pdf
page 3.

une vie digne sur une terre vivable. Depuis toujours, les populations les plus pauvres ont développé des connaissances et des pratiques écologiques parce que depuis toujours (ils) elles savent que leur vie dépend de leur capacité à résister à la surexploitation de la nature, qui est souvent synonyme de perte de revenus, d'habitat, voire de vies humaines⁹.

SAVOIRS NIES, CONFISQUES ET RECUPERES : L'EXEMPLE DU RECYCLAGE

Les connaissances et pratiques des plus pauvres issues de leur lutte pour la survie, sont souvent niées, voire leur ont été confisquées pour les imposer maintenant dans des circuits de production qui les emprisonnent dans une main-d'œuvre utilisable et corvéable à merci, à travers différents types de « politique d'activation ».

Par exemple, les activités de récupération de mobilier, mitrilles, loques, etc., constituaient auparavant une activité économique pour de nombreuses personnes et familles, un moyen de survie. Elles sont actuellement interdites dans le cadre d'une pratique autonome et volontaire. Mais, elles sont souvent imposées à de nombreux allocataires sociaux dans le cadre « d'activations », au caractère obligatoire, pour maintenir le bénéfice de certains droits (aide sociale, RIS, allocation d'insertion dans l'assurance chômage). Certaines personnes doivent travailler « en formation » dans des parcs de recyclage, de réparation de vélo, de meubles,...

Les plus pauvres « récupéraient » et « recyclaient » avant que ce mot n'existât dans le vocabulaire actuel. On veut les former alors que c'est eux qui devraient être formateurs.

Il s'agit aussi ici d'un exemple d'arme alimentaire dont on a parlé plus haut. Nous savons par expérience que la possibilité de perdre le seul revenu qui nous permet de survivre, seul ou en famille, constitue une contrainte terrible. C'est source d'angoisses permanentes qui mettent en évidence le rapport « violent » et « de pouvoir », qui déterminent de nombreuses relations « d'aide ». Quel mépris aussi de se retrouver à être « formé » dans un domaine où souvent on excelle. Mais pas question de se rebeller ou même contester, au risque de perdre son revenu.

➤ Les plus pauvres utilisés

DEPUIS TOUJOURS

Dès 1981, les militants de LST écrivaient dans leur charte :

« Nous découvrons qu'au sein de notre société belge, un nombre de plus en plus grandissant de personnes se trouvent exclues des droits les plus élémentaires, de toute reconnaissance humaine, de par leur position dans le circuit de production et de par leur position sociale. Nous constatons, par exemple, que même dans les emplois existants, le travailleur n'est pas considéré comme une personne, mais comme un simple outil de production. Une fois usé, devenu inutile, l'outil est jeté (exclusion du

⁹ Voir Joan Martinez « L'écologisme des pauvres ».

travail des moins qualifiés, des moins expérimentés, des moins forts). Notre volonté est de rejoindre en priorité les groupes sociaux ou personnes considérées économiquement et socialement comme inutiles. Nous constatons également que notre société est basée sur une surconsommation. Aussi ceux qui ne peuvent pas suivre le rythme, parce qu'ils sont au bas de l'échelle, vivent-ils les conséquences de l'injustice : la misère et pour certains, la mort. La surconsommation entraîne l'enrichissement des plus riches, l'appauvrissement et la dépendance des plus pauvres. »

Cette charte met en évidence le constat que nous posons encore actuellement : « les mécanismes d'exploitations outrancières, tant de l'humain que de l'environnement »¹⁰. Le modèle de développement actuel met en péril les conditions de survie de la planète et de ses habitants.

Sauf à de très rares exceptions dans l'histoire, la production de richesses n'a jamais amené le partage de celles-ci au profit de tous. Au contraire, elle entraîne de plus en plus une accumulation par et pour un petit nombre de nantis, et la pénurie pour le plus grand nombre.

ET MAINTENANT ?

Actuellement, des courants coopératifs, des projets de proximité, de circuits courts, des initiatives de citoyenneté... ont le vent en poupe. Il est essentiel que ces mouvements soient aussi bâtis au départ des réalités des plus pauvres de notre société. Une réelle participation qui ne se limite pas à l'utilisation des pauvres comme une main-d'œuvre à bas prix, facilement jetable, ou comme des « personnes ressources » pour enseigner à des groupes plus nantis ce qu'est « la sobriété ».

Exemple éloquent : la récupération et le recyclage des déchets dont nous parlons ci-dessus n'est économiquement rentable que grâce à cette main-d'œuvre rendue bon marché par le système de « formation » de personnes bien souvent déjà opérationnelles.

Autre exemple : nous nous méfions de certaines démarches de décroissance où les plus pauvres sont parfois associés, nous en avons eu plusieurs fois l'expérience, mais comme simple « alibi », ou personnes-ressources, pas comme véritables partenaires.

A côté de ces deux exemples, il y a des démarches coopératives ou individuelles de décroissance authentique, intégrant quelquefois des plus pauvres comme réels partenaires et qui travaillent et vendent « au juste prix ».

Les combats des plus pauvres nous apprennent qu'ils aspirent à une émancipation à travers laquelle ils revendiquent une place digne et non pas une place de seconde zone. Les activations, l'insertion, les formations, relèvent de l'enrôlement dans un système d'oppression. Cela n'a rien à voir avec une émancipation, une libération qui nous amènera ailleurs.

Nous abordons ce dernier aspect dans le chapitre consacré à la démarche de la coopérative de LST.

¹⁰ Ce constat, notamment, nous a motivés à nous investir dans la création de la plate-forme ASS21 pour un développement durable » en 2006.

■ Des pistes en questionnement

➤ **Politique d'activations, allocation universelle, territoire zéro chômeur, chèques alimentation pour les plus pauvres... Voies intéressantes ou cul-de-sac ?**

COMBATTRE LA PAUVRETE ?

Depuis plusieurs années déjà, des tas de pistes sont discutées et mises en examen ou en application, pour essayer de contrer les symptômes grandissants de la pauvreté issus du néolibéralisme exacerbé, avec entre autres le détricotage de la sécurité sociale. La plupart de ces pistes sont des propositions qui ne sont nullement apportées par les plus pauvres mais par d'autres intervenants. Et nous constatons que, si elles sont souvent avancées comme des propositions qui devraient combattre la pauvreté, elles ont pourtant d'abord été pensées dans d'autres objectifs : activation, contrôle, soutien de la consommation...

OU MAINTENIR UN NIVEAU DE CONSOMMATION ?

Les politiques d'activation relèvent de l'exploitation par lesquelles certains obligent d'autres à aller travailler à un euro de l'heure contre leurs propres intérêts et contre ceux de leur classe sociale. En leur imposant ces sous-statuts, on oblige les plus pauvres à faire des choses qui sont contraires à leur émancipation, à celle de leur classe sociale, et qui renforcent la mise en concurrence et la misère.

Bien qu'ils s'en défendent parfois, pour certains acteurs actuels, l'enjeu économique des plus pauvres est uniquement le maintien du niveau de consommation. La transformation des banques alimentaires par la distribution de chèque repas, est avancée uniquement pour soutenir la consommation d'une économie circulaire et faire des plus pauvres des agents consommateurs.

C'est une trahison terrible que de se dire solidaire d'un côté, et de cautionner de l'autre des politiques qui soutiennent la consommation, sans interroger cette pensée du marché qui use l'homme et la nature pour « faire tourner la machine ».

L'EXEMPLE DE L'ALLOCATION UNIVERSELLE

Les propositions d'allocation universelle sont en général pensées comme un revenu minimal, que l'on pourra compléter par d'autres revenus, du travail, par exemple. C'est oublier le contexte de société « de concurrence » qui, quant à elle, n'est pas remise en question. Tout le monde n'aura pas accès à ce revenu complémentaire, à commencer par les plus pauvres. C'est condamner ces derniers à vivre strictement avec ce « minima ». Un minima qui ne permettra ni une sécurité d'existence, ni le développement du bien commun. Les inégalités continueront alors à grandir.

Ces propositions nous inquiètent encore davantage quand, dans certains projets, cette allocation universelle est proposée pour remplacer certains pans de la sécurité sociale et des droits « résiduaux », même si cela venait à se faire dans une gestion paritaire associant aussi les syndicats et mutuelles.

▪ Des voies à suivre

➤ **Contre le libéralisme sauvage, rétablir le bien commun**

BIENS COMMUNS ET BIENS MARCHANDS

On entend par « bien commun », ce qui profite à l'ensemble de la société (et donc aussi au plus pauvres), principalement à travers les services publics. Il est à opposer au « bien marchand ».

Il faut (re)développer du bien commun dans lequel les plus pauvres sont réellement acteurs, pour permettre ainsi l'émergence d'une société solidaire bien plus résiliente.

UNE DEMOBILISATION DES POUVOIRS PUBLICS

Avec le développement « sauvage » du néo-libéralisme depuis la fin des années 1970, nous assistons à une démobilisation globale de nombreux pouvoirs publics devant leurs responsabilités dans le maintien et le renforcement de nombreuses activités qui, pourtant garantissent et protègent l'existence de biens communs dont l'accès et l'usage est accessible à tous, y compris aux plus pauvres.

LE BIEN COMMUN COMME GARANT DE LA SECURITE D'EXISTENCE POUR TOUS

A travers les résistances à la misère développées par les plus pauvres, nous constatons que l'accès au bien commun (les communaux dans l'histoire) est un élément essentiel dans la construction d'une sécurité d'existence. Or, on constate qu'un grand nombre de ces biens communs disparaissent au profit de « biens marchands » confiés au secteur privé. De notre point de vue, un renforcement des éléments essentiels à l'existence humaine devrait relever de ce domaine du « bien commun » dont la gestion doit être assurée par les pouvoirs publics dans le but de renforcer la sécurité d'existence de tous et toutes.

QUELQUES EXEMPLES

Ceci recouvre, entre autres, l'accès à une alimentation saine, l'accès à un habitat, l'accès à l'eau et aux énergies, un accès simple et garanti aux soins de santé, une mobilité accessible à tous, l'accès à l'enseignement et à la formation, etc. ; autant de secteurs de la vie dont une

part croissante est délaissée par les pouvoirs publics au profit du marché, ou simplement abandonnée.

Le renforcement de ce qui est indispensable à l'existence humaine devrait être protégé et mis en œuvre dans la cadre des politiques du développement et de la protection des biens communs, dont de nombreux services publics. Par exemple, le nombre croissant de personnes qui dépendent uniquement des transports en commun, et pour qui c'est impossible de se déplacer vu l'absence de transports publics dans certaines régions ou quartiers... ou simplement faute de moyens financiers pour payer les titres de transports. Ce sont aussi les dizaines de milliers de personnes et familles en attente d'un accès à du logement public décent et accessible financièrement. Ou encore les familles et personnes privées de manière sporadique ou permanente d'un accès à l'eau ou aux énergies. Sans parler de la diminution de nombreux points de contacts (avec une personne, pas une machine) dans de nombreuses administrations ou services publics, et bien d'autres choses encore. Cette liste peut s'allonger à souhait. Elle repose sur des réalités de vie quotidiennes et permanentes pour une part grandissante de la population.

VERS UNE REMOBILISATION POLITIQUE POUR LE BIEN COMMUN

De notre point de vue, les responsabilités politiques sont grandes dans « la démolition » des biens communs et de la suppression de leur mise en œuvre à travers les services publics. La délégation « aux marchés » de ces missions essentielles est vouée à l'échec et génératrice de terribles inégalités et de misère.

Dans leur logique, les acteurs du « marché » envisagent toutes les réalités, humaines et autres, dans une dynamique de concurrence ou de création d'un monopole sur la production et la distribution des biens et services essentiels. Cela repose sur une « exploitation » de toutes les ressources (humaines et autres) et une recherche de profits, si possible en croissance. Tout cela ne peut se réaliser que si « les consommateurs » (la demande) sont solvables et que les cadres légaux le permettent ou l'encouragent.

Face à cela, le développement de pratiques, de politiques, qui reposent sur le renforcement des biens communs mettra en œuvre une tout autre approche.

Par exemple :

- ce n'est plus l'offre du marché et une demande solvable qui déterminent l'accès et l'usage aux biens communs,
- la sécurité d'existence de tous *est prévue* en imaginant dès le départ ce qui est indispensable à l'existence humaine aujourd'hui et demain,
- cette sécurité d'existence humaine n'est pas conditionnée pas le « pouvoir d'achat » de la demande,
- les pouvoirs publics jouent un rôle indispensable dans le développement, la mise en œuvre des biens communs,
- ce qu'on appelle le « non marchand » actuellement permet d'identifier une série de domaines importants sachant que ce secteur n'a pas les moyens de sa politique ; nombre de personnes et familles qui sont endettées pour des soins de santé, ou pour la fréquentation scolaire...),
- le financement des biens communs et la garantie d'accès et d'usage à tous, font partie des politiques de redistribution, dont la fiscalité directe « plus équitable » reposant sur l'ensemble des revenus et patrimoines.

■ Les mouvements participatifs et les rassemblements

C'est au sein de mouvements associatifs et de rassemblements que les populations ou groupes spécifiques, minoritaires et souvent marginalisés, peuvent construire une parole commune, la faire entendre et ainsi être considérés, entendus et faire valoir leurs droits, leur existence. C'est une nécessité.

Ce n'est jamais simple.

Pour les plus pauvres, c'est un véritable défi.

➤ Un défi pour les plus pauvres

Résister à la misère. Nous le démontrons à plusieurs endroits dans ce document, les plus pauvres sont la plupart du temps niés dans leur capacité, voire dans leur existence, ou alors utilisés ou exploités, bien souvent privés de leurs droits élémentaires, au point qu'il ne leur reste que l'aumône. Ils luttent à travers cela pour survivre. C'est ce que nous appelons « la résistance à la misère ». Comment dans ces conditions se sentir « être quelqu'un », capable de rencontrer l'autre ?

La misère qui divise à travers l'individualisme exacerbé, mais aussi la concurrence devant laquelle les plus pauvres sont opposés les uns aux autres, au sein des systèmes d'aide (pas assez de logements, pas assez de colis alimentaires...), sans parler de la peur du contrôle. Nous en avons également parlé.

➤ LST, par exemple !

Comme dans d'autres mouvements de rassemblement, à travers LST, des personnes parmi les plus pauvres relèvent ce défi. En se rassemblant, la « résistance à la misère », individuelle pour survivre, devient une force commune, facteur de changement.

Nous ne nous attarderons pas sur une présentation exhaustive de nos activités. Nous invitons pour cela lectrices et lecteurs à consulter notre site internet¹¹.

Épinglons simplement quelques éléments qui rendent ce rassemblement possible.

« LST (Luttes Solidarités Travail) est un mouvement d'éducation permanente et de lutte en résistance à ce qui produit la pauvreté. Depuis le début de son histoire, il rassemble des personnes et des familles parmi les plus pauvres et d'autres qui leur sont solidaires. »¹²

Que signifie « L.S.T. » ?

¹¹ <http://www.mouvement-lst.org/index.html>

¹² <https://www.mouvement-lst.org/resume.html>

- Luttes :** car notre vie est une lutte pour survivre et pour sortir de la misère : nos luttes permettront de faire reculer l'extrême pauvreté, ici et ailleurs.
- Solidarités :** car c'est ensemble que nous ferons reculer la misère ; les solidarités sont le moteur de ce changement.
- Travail :** car, pour sortir de l'assistance, ce que nous réalisons ensemble est un travail que nous voulons voir reconnu.¹³

« S » COMME SOLIDARITES

« Notre option de base est de restaurer la solidarité entre les personnes, de travailler à ce que chacun soit respecté, que la justice et le partage ne soient plus de vains mots et que l'on reconnaisse le rythme auquel chacun peut avancer au vu de son expérience et de son histoire. »¹⁴

DES PLUS PAUVRES ET D'AUTRES QUI LEUR SONT SOLIDAIRES

Le rassemblement ne va pas de soi. Parce que la misère divise (voir plus haut), la solidarité de celles et ceux qui ne vivent pas des situations de misère est essentielle. Mais il ne s'agit pas d'un engagement de condescendance, où il y a des « bienfaiteurs » et des « usagers ».

Nous exprimons cet engagement commun dans un document constitutif de notre Mouvement.

« ... se mettre ensemble ne va pas de soi. Il faut créer des solidarités.
Solidarité de la part de ceux qui vivent les mêmes difficultés, la lutte pour la survie.
Solidarité de la part de ceux qui rejoignent leurs luttes.
Ensemble, ils décident de partager leurs savoirs et leurs moyens »¹⁵.

L'EXEMPLE DE LA COOPERATIVE LST

Parmi les nombreuses actions concrètes de LST, la coopérative de travail dans le bâtiment de LST a montré, durant plus de 40 ans, la capacité de travail des plus pauvres. Ce projet illustre la démarche toujours présente dans nos actions : à partir de notre vécu, ensemble et avec d'autres, interpellé et faire changer les choses.

Au départ de l'expression du vécu.

La coopérative de travail dans le bâtiment « lst coop » est née au départ de nos rencontres, dans les années 1980. Des pères de familles et d'autres affirmaient leur volonté de prouver :

¹³ <https://www.mouvement-lst.org/resume.html>

¹⁴ Site internet http://www.mouvement-lst.org/documents/lst_presentation.pdf

¹⁵ Charte dite « de Malonne », constitutive de la Fédération LST, février 1995.

« nous sommes aussi des travailleurs » capables de nous former et de mettre nos capacités en œuvre dans le cadre d'un emploi, utile pour nous et pour la société.

Lors ces rencontres, en discutant ensemble de nos conditions, nous nous sommes rendu compte que nous avons tous des qualifications, issues de notre expérience de petits boulots « à gauche et à droite ». Sans pour autant avoir jamais été à l'école, sans être reconnus.

Les pauvres, acteurs de leur changement.

C'est ainsi que nous avons vécu pendant 40 ans une expérience de coopérative dans le bâtiment avec des travailleurs issus de familles très pauvres. Le partage des revenus, le partage du temps, le partage des savoirs et des compétences pour un bien commun ont été des réalités développées quotidiennement.

Prenons l'exemple de « Blanc » a été un travailleur actif dès le départ dans le projet, et formateur des autres. Son savoir de maçon, il le tenait de son apprentissage « sur le tas » à travers de multiples « petits boulots » dans lesquels il n'avait jamais eu de contrat.

En solidarité.

C'est la mise en commun de toutes les volontés et compétences, mutuellement reconnues qui a fait la réussite du projet pendant tant d'années.

Par exemple, Blanc, puis Marc et beaucoup d'autres ont apporté leur savoir-faire, souvent issu(e) d'une expérience de vie. Luc, Jean-Paul, Pierre et Christophe leur compétences techniques et opérationnelles Christian son savoir comptable, Jacques ses apports académiques, et bien d'autres aussi par des investissements en temps

Des visées pratiques (l'emploi), politiques (inciter au changement), et symboliques (montrer que c'est possible).

Riches de cette expérience, nous savons que c'est un défi possible à relever avec les plus pauvres à condition d'y consacrer un engagement humain important et d'être enracinés dans les espérances et les luttes permanentes des plus pauvres. Nous n'avons pas la prétention d'avoir mis au point une solution « miracle », mais nous y puisons une expérience et une légitimité pour questionner les nombreux projets « d'insertion » des pauvres dans des circuits de production de biens et services marchands.

4. UNE SÉCURITÉ SOCIALE POUR TOUS : C'EST POSSIBLE !

LES AVANCEES DU COMBAT SOCIAL...

La sécurité d'existence et la sécurité sociale sont des combats qui ont été portés par les plus pauvres dans des luttes sociales depuis de des décennies. Et les avancées qui ont été portées dans la sécurité sociale ont permis de réels épanouissements d'hommes et de femmes, et même de populations entières. La Belgique était à la pointe de la sécurité sociale et un exemple pour beaucoup d'autres pays déjà très développés.

...ET SON DECLIN

Hélas, depuis 30 ans, des politiques s'activent à déconstruire ces mécanismes de solidarité.

« Ces pressions accrues sur la protection sociale mettent en évidence la question du financement de la sécurité sociale. À première vue, ce débat est éloigné des réalités quotidiennes des personnes en situation de pauvreté. Mais il est frappant de constater que des associations où les personnes pauvres se reconnaissent ont, dès le Rapport Général sur la Pauvreté, fait le lien entre les conséquences du financement et leur expérience concrète »¹⁶.

En 1992-93, le nombre de ménages qui vivaient en Belgique sous le seuil de pauvreté était estimé +/- 5%. Entre 2009 et 2017, le « taux de risque de pauvreté », est passé de 14,6 % de personnes à 16,4 % de personnes qui vivent dans un ménage dont le revenu net est inférieur au seuil de pauvreté. Sachant aussi que les chiffres ne disent rien de toutes celles et ceux qui échappent aux relevés statistiques et dont le nombre est aussi en croissance¹⁷.

UNE FATALITE ?

Renforcer la sécurité sociale et l'élargir à des populations qui en étaient exclues relève d'un défi qui nous est souvent présenté comme impossible ou un combat d'un autre temps¹⁸.

LA MOBILISATION DES PLUS PAUVRES... ET D'AUTRES : L'EXEMPLE DU RGP

En juin 1996, nous avons diffusé une note, construite avec les militant(e)s des associations partenaires du suivi du RGP (Rapport Général sur la Pauvreté), à propos du renforcement de

¹⁶ Cité dans le Rapport bisannuel 2012-2013 Protection sociale et pauvreté SLCP P 19 : Associations Partenaires du Rapport Général sur la Pauvreté (1996). « Contribution des Associations partenaires concernant la modernisation de la sécurité sociale », Revue belge de sécurité sociale, n° 3, p. 512.

¹⁷ Taux de risque de pauvreté (= le pourcentage de personnes vivant dans des ménages dont le revenu net équivalent total est inférieur à 60 % du revenu net médian national équivalent), Etats membres de l'Union européenne, SILC 2010-2018.

¹⁸ Cette question de l'élargissement et du renforcement de la sécurité est régulièrement mise en avant par de nombreux mouvements sociaux.

<https://www.mouvement-lst.org/documents/1996-06->

[11_modernisation_securite_sociale_questions_propositions.pdf](https://www.mouvement-lst.org/documents/1996-06-11_modernisation_securite_sociale_questions_propositions.pdf)

https://www.mouvement-lst.org/publications_1994_rgp.html

la sécurité sociale, à l'occasion des débats sur une « modernisation de la sécurité sociale. Des militants de LST et d'autres associations avaient eu l'occasion de présenter ce travail à des membres du gouvernement fédéral dont le Premier ministre, Jean-Luc Dehaene.

LE CADRE COVID : DES DROITS ACCESSIBLES, DES PROCEDURES SIMPLIFIEES. ...

Et pourtant... cette année même, lors de la crise entraînée par le covid19, on a pu assister à certains « miracles » :

- un investissement public massif pour répondre à une situation de crise grave : c'est donc possible !,
- Un grand nombre de démarches administratives, entre autres pour l'accès au RIS ou aux allocations de chômage, le chômage temporaire pour force majeure, les contrôles,... ont été simplifiés. Un seul courriel devenait suffisant là où un nombre de « paperasses » invraisemblable était nécessaire.

...A INSCRIRE DANS DES LEGISLATIONS A LONG TERME !

Nous sommes, bien sûr, favorables aux mesures d'ouverture prises en matière d'accès au droit aux allocations de chômage pour certaines catégories, mais il faudrait d'une part acter de manière formelle dans les législations du chômage ces ouvertures et surtout supprimer les discriminations subies par les chômeurs(euses) d'avant Covid. Cette égalité de droits s'entend notamment par la suppression du statut de cohabitant pour toutes les catégories de demandeurs-euses d'emplois.

D'AUTRES EFFETS DU COVID...

Mais ne nous méprenons pas. Si cette crise Covid a causé bien des drames humains et financiers, elle a aussi permis à certains de faire des économies et des gains monstrueux : 15 milliards en plus d'épargne privée (économie des ménages), sans compter l'argent gagné par certaines sociétés (Microsoft...) dans le jeu de la concurrence qui continue à broyer les plus pauvres. A ce propos voir l'analyse faite par Oxfam qui pointe les bénéficiaires de 32 des plus grandes entreprises dans la monde en plein covid19¹⁹.

DES EXEMPLES POSITIFS DU PASSE

D'autre part, dans certains contextes de crises passées, des politiques courageuses ont parfois été mises en œuvre. Par exemple après-guerre, aux Etats-Unis les plus riches ont été taxés jusqu'à 90% pour relancer l'économie. Alors qu'aujourd'hui on appauvrit les plus pauvres...

19 . <https://www.oxfamsol.be/fr/en-plein-covid-19-les-benefices-des-multinationales-gonflent-de-plusieurs-milliards-alors-que-les>

DES DECISIONS POLITIQUES FORTES

Ce ne sont effectivement pas seulement des petits gestes quotidiens de charité ou d'économie de bout de chandelle qui sauveront l'Homme et la planète. Ce ne sont pas des gouttes d'eau qui nous permettront de changer le paradigme qui est à la source de tant d'oppressions et d'inégalités.

Ce sont des décisions politiques fortes qui pourront insuffler un changement profond vers une société réellement solidaire, basée sur une sécurité d'existence pour tous.

5. CONCLUSION

■ **Du nécessaire partage des richesses : Avoirs, pouvoirs, savoirs**

Il n'est pas possible de parler de sécurité d'existence, de sécurité sociale, d'avenir, sans réfléchir à la notion de partage. Dès le départ, la sécurité sociale s'est construite sur la base d'un partage, entre les travailleurs qui cotisaient, d'une partie de leur salaire.

En passant la solidarité « à la loupe des plus pauvres », tout revient aujourd'hui à cette notion de partage, qui redevient essentielle et doit être prise à bras le corps dans des décisions politiques fortes. Comme nous l'avons vu également, elle doit interroger le partage de toutes les richesses : partage des avoirs, des savoirs et des pouvoirs.

Partage des avoirs, par le soutien à des initiatives de coopération visant le développement du bien commun, par le renforcement et l'élargissement de la sécurité sociale, par le renforcement des services publics.

Partage des savoirs en lien avec l'émancipation de tous y compris celle des plus opprimés, par le développement d'une société non pas basée sur la mise en concurrence mais sur la solidarité, la coopération et la reconnaissance des compétences de chacun.

Partage des pouvoirs, par une représentation de toutes les classes sociales au sein de nos parlements, par la reconnaissance de mouvements sociaux citoyens.

« Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde » est l'objectif N°1 des objectifs de développement durable définis par l'ONU à l'horizon 2030.